

PARTIE III
Chapitre 5

Régulation des systèmes financiers et croissance économique

Ce chapitre vise à éclairer le lien entre régulation des marchés financiers et croissance économique. Les systèmes financiers se révèlent bien différents d'un pays de l'OCDE à l'autre pour ce qui concerne leur taille globale, leur structure et le niveau des pressions concurrentielles sur les marchés des services bancaires et des valeurs mobilières. Dans une certaine mesure, ces variations reflètent des différences entre les cadres réglementaires. En particulier, les réglementations qui maintiennent des obstacles excessifs à la concurrence dans le secteur bancaire, ou qui n'offrent qu'une protection insuffisante aux investisseurs sur les marchés de titres, contrarient le développement des systèmes financiers, ce qui se traduit par une croissance économique plus faible.

Introduction

Le fonctionnement des systèmes financiers peut avoir un important effet sur la croissance économique. Des systèmes bancaires et des marchés de titres performants assurent un transfert efficace des fonds entre épargnants et investisseurs, diversifient les risques des ménages et génèrent des informations sur les projets d'investissement potentiels ou en cours (OCDE, 2004). Une épargne limitée peut ainsi alimenter les projets d'investissement qui offrent des rendements élevés aux investisseurs et à la collectivité dans son ensemble.

De nombreux facteurs influencent le fonctionnement des systèmes financiers, et les liens avec la croissance économique sont souvent complexes. Ce chapitre se focalise sur un aspect de ces liens : l'effet de la concurrence et de la réglementation dans les marchés financiers sur la croissance¹. Après avoir examiné quelques caractéristiques de la taille et de la structure des secteurs financiers dans les pays de l'OCDE, il présente un ensemble d'indicateurs résumant les cadres réglementaires nationaux qui influent sur la concurrence dans les marchés de services bancaires et de valeurs mobilières. Enfin, il expose brièvement des données récentes montrant que la croissance économique est affectée par la concurrence et par l'orientation des réglementations.

Les principales conclusions de ce chapitre sont les suivantes :

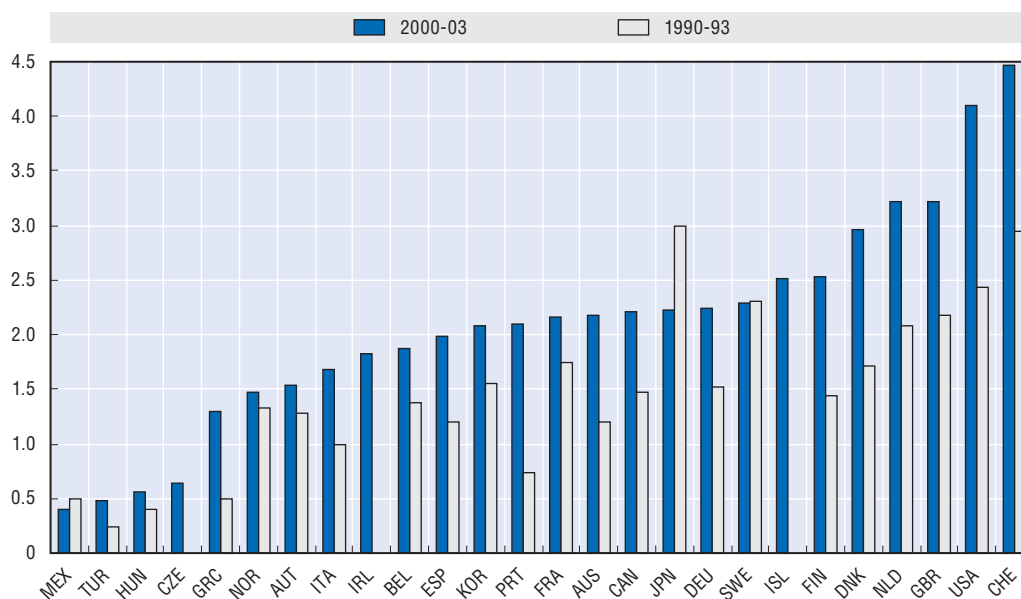
- La taille et la structure du secteur financier varient notablement d'un pays de l'OCDE à l'autre.
- Mesuré par les réglementations restreignant la concurrence, le degré de concurrence sur les marchés des services bancaires et des valeurs mobilières diffère considérablement selon les pays de l'OCDE.
- Des analyses empiriques laissent à penser que les réglementations administratives des systèmes financiers ont un impact significatif sur la croissance économique. En particulier, les secteurs industriels dont les entreprises font traditionnellement plus largement appel à des sources de financement externes affichent une croissance plus forte dans les pays où l'orientation de la réglementation est plus propice à des systèmes financiers concurrentiels et efficaces.

Développement financier et performance

La taille et la structure des systèmes financiers révèlent des différences frappantes d'un pays à l'autre, en dépit de l'intégration financière en cours dans le monde entier. Ce phénomène peut être mis en lumière par quelques indicateurs :

- La somme des prêts totaux au secteur privé et de la capitalisation des marchés d'actions et d'obligations privées constitue une mesure de la taille du secteur financier. Au début des années 2000, cet agrégat représentait plus de quatre fois le PIB en Suisse et aux États-Unis, contre moins de 50 % du PIB au Mexique et en Turquie (graphique 5.1). Dans la plupart des pays, la taille des systèmes financiers a fortement augmenté entre le début des années 90 et le début des années 2000.

Graphique 5.1. **Somme de l'ensemble des prêts au secteur privé et de la capitalisation des marchés des valeurs mobilières en proportion du PIB**



Source : Base de données de la Banque mondiale sur la structure financière.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/558121713721>

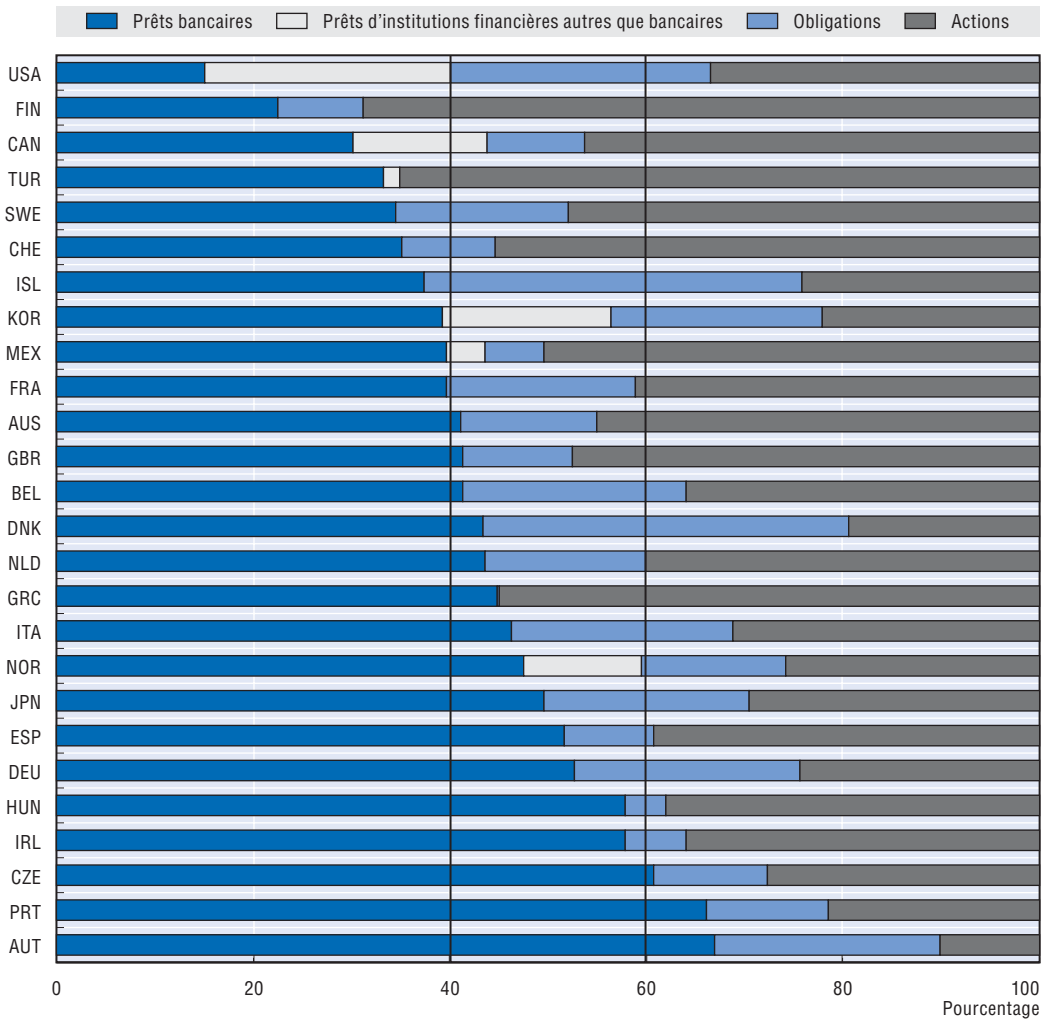
- Dans plusieurs pays européens et au Japon, le crédit bancaire constitue une source majeure de financement externe pour le secteur privé, puisqu'il représente plus de 50 % des sources financières totales (graphique 5.2). En revanche, la part des prêts bancaires atteint à peine 15 % aux États-Unis, où les marchés de valeurs mobilières sont la principale source de financement.

En termes de performance, l'efficacité des systèmes financiers est influencée par la concurrence sur les marchés de titres et de services bancaires². Les tendances passées de la déréglementation (suppression du contrôle des prix, élimination des entraves aux flux transfrontaliers de capitaux, assouplissement de la réglementation des activités bancaires, etc.) et les progrès des technologies de l'information et des communications ont sans aucun doute intensifié les pressions concurrentielles dans la plupart des segments de services bancaires, mais aussi sur le marché des émissions d'actions et d'obligations de sociétés. Toutefois, il est plus difficile d'évaluer précisément jusqu'à quel point ces pressions se sont intensifiées, étant donné que le degré de concurrence sur les marchés de services bancaires ou de services d'émission et de négoce de titres ne peut pas être directement observé³. Pourtant, divers indicateurs de la concurrence fondés sur des mesures des coûts, des marges et des taux de pénétration des importations révèlent des différences notables entre les pays de l'OCDE.

- Les frais généraux ainsi que les marges d'intérêt nettes montrent que les structures de coûts et les stratégies de tarification varient considérablement (graphique 5.3). Les frais généraux des banques tendent à être relativement élevés dans quelques pays à faible revenu, atteignant près de 7 % du total de l'actif au Mexique et en Turquie, alors qu'ils sont comparativement faibles (moins de 1.5 % du total de l'actif) au Luxembourg et en Irlande. De même, les marges d'intérêt nettes des banques sont particulièrement fortes en Turquie (11.7 % du total des actifs rémunérés), alors qu'elles sont inférieures à 1.5 % du total des actifs rémunérés en Irlande et au Luxembourg.

Graphique 5.2. **L'importance relative des prêts et des valeurs mobilières**

Moyenne 2000-03



Source : Base de données de la Banque mondiale sur la structure financière.

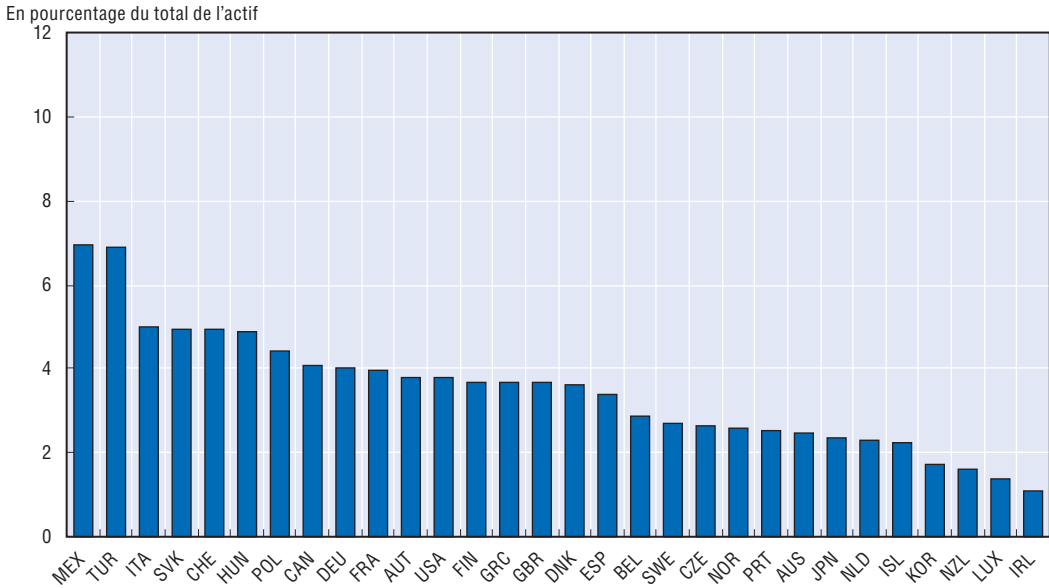
StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/558121713721>

- Pour les pays où la concurrence intérieure dans les services bancaires est entravée par la taille réduite du secteur ou par des obstacles réglementaires, la concurrence émanant de l'étranger revêt de l'importance. Les indicateurs de la concurrence internationale dans le secteur bancaire révèlent que les banques locales sont soumises à une concurrence de niveau variable de la part de rivales étrangères (graphique 5.4). Dans certains pays (Grèce, Irlande, Islande et Luxembourg), plus de 30 % des fonds empruntés par le secteur privé proviennent de l'étranger, alors que dans des pays comme la Corée et le Japon la part des prêts transfrontaliers est inférieure à 5 %.
- Pour livrer concurrence dans les services bancaires de détail, une présence physique est généralement requise, sous la forme de succursales ou de filiales. Toutefois, les banques détenues à l'étranger ne jouent un rôle majeur dans le crédit intérieur au secteur privé que dans un petit nombre de pays (notamment au Mexique, en Nouvelle-Zélande et dans les pays d'Europe centrale et orientale). Dans la plupart des autres pays, les taux de pénétration des marchés intérieurs du crédit par des institutions étrangères demeurent

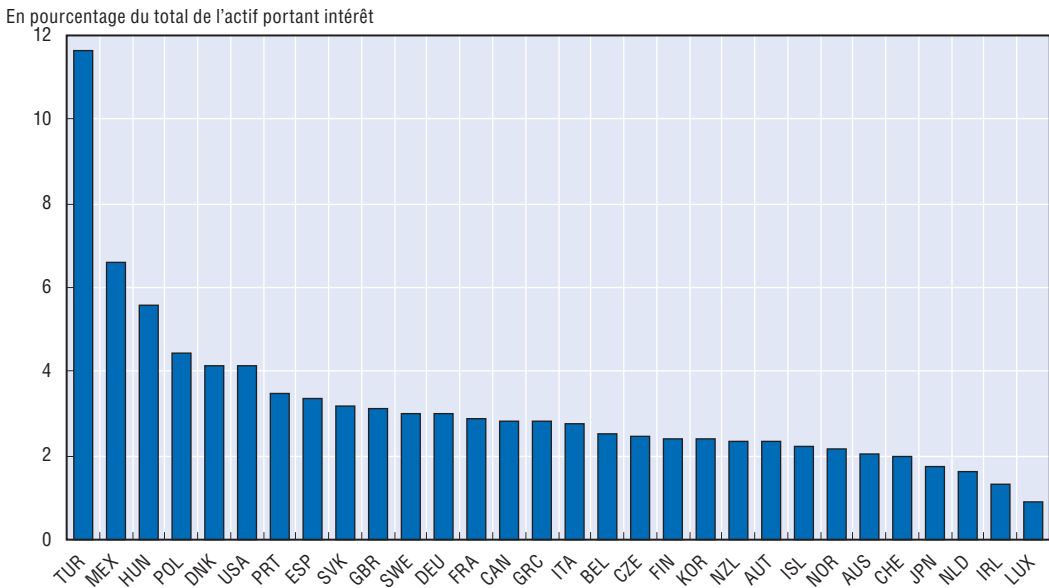
Graphique 5.3. Activités bancaires : coûts et marges d'intérêts

Moyenne 2000-03

A. Frais généraux



B. Marges d'intérêt nettes



Source : Base de données de la Banque mondiale sur la structure financière and *World retail banking report*, 2005.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/558121713721>

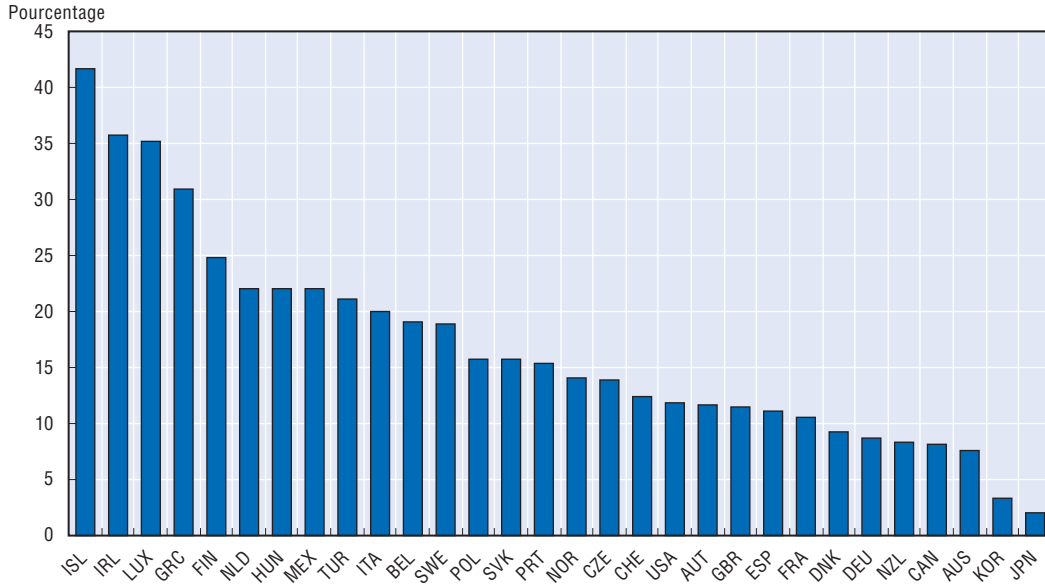
bas, en particulier au Japon et dans les pays de la zone euro. C'est assez surprenant pour ces derniers, compte tenu des efforts déployés par l'Union européenne pour accélérer l'intégration financière.

Plusieurs indices montrent que les marchés d'obligations de sociétés et d'actions sont devenus plus concurrentiels ces dernières années, du fait surtout du haut degré d'intégration du marché des services de banque d'affaires. Ce phénomène est particulièrement manifeste

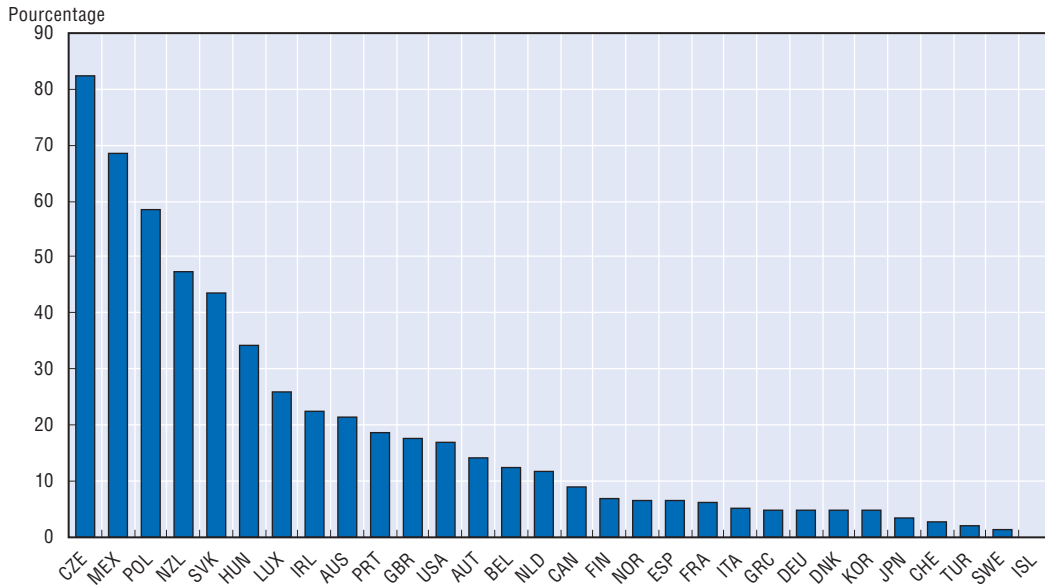
Graphique 5.4. Concurrence internationale dans le secteur bancaire

Moyenne 2000-03

A. Part des prêts transfrontaliers dans le total de l'emprunt intérieur¹



B. Pénétration des banques étrangères du marché intérieur du crédit Créances locales en monnaies locales uniquement²



1. Créances transfrontalières des banques étrangères sur les secteurs non bancaires en pourcentage du total des créances locales et des créances transfrontalières des banques commerciales sur les secteurs non bancaires.
2. Créances locales des banques étrangères en monnaies locales en pourcentage du total des créances locales des banques commerciales sur les secteurs non bancaires (ménages, sociétés non bancaires et secteur public). Étant donné que les données sur les créances locales en monnaies locales ne sont pas ventilées par secteur, elles couvrent les crédits aux banques aussi bien que les crédits aux secteurs non bancaires. Par conséquent, l'indicateur surestime le taux sous-jacent de pénétration étrangère du marché intérieur du crédit aux secteurs non bancaires.

Source : BRI et FMI.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/558121713721>

sur le segment des obligations de sociétés, où la part des émissions intérieures souscrites par des banques étrangères a augmenté considérablement ces dix dernières années, en particulier dans la zone euro (Barros *et al.*, 2005). Cette évolution s'est accompagnée d'une réduction notable des commissions de garantie (Santos et Tsatsaronis, 2003). En ce qui concerne le marché d'actions, les prix de transaction affichent encore des variations d'un pays à l'autre en dépit de la tendance à l'intégration mondiale du secteur. Ainsi, les écarts effectifs sur le négoce d'actions, qui reflètent à la fois les commissions de courtage et les frais de compensation, diffèrent nettement suivant les pays; à titre d'exemple, ils vont de 1.2 % du prix aux États-Unis à 9.5 % en Australie (London Economics, 2002).

À l'origine de ces différences se trouvent des facteurs structurels qui entravent la concurrence. On observe souvent un cloisonnement national des bourses de valeurs qui empêche la réalisation d'économies d'échelle. Les transactions sur valeurs étrangères représentent un peu plus d'un tiers des transactions totales au London Stock Exchange, mais sur la plupart des autres places, y compris la Deutsche Börse et Euronext, elles n'atteignent pas 10 % du total. L'une des raisons de l'absence de fusions transfrontalières entre bourses de valeurs est que les procédures de compensation et de règlement varient d'un pays à l'autre en ce qui concerne les prescriptions techniques, aux régimes fiscaux et aux systèmes juridiques. Cela augmente sensiblement le coût des transactions transfrontalières, car des intermédiaires supplémentaires sont requis pour achever le processus post-marché. De surcroît, dans certains cas, la structure d'intégration verticale des bourses de valeurs empêche différents prestataires de services de compensation d'avoir accès à une Bourse, ce qui limite la concurrence sur ces services à l'intérieur d'un même pays.

Réglementation publique du système financier

Comme dans d'autres secteurs de l'économie, la taille, la structure et la performance du secteur financier sont influencées par les réglementations publiques applicables aux banques et aux marchés de valeurs mobilières. Cette section montre comment ces réglementations varient d'un pays de l'OCDE à l'autre, en s'appuyant sur un ensemble d'indicateurs composites qui résument l'orientation de la réglementation dans des domaines particuliers (voir l'encadré 5.1 et le graphique 5.5).

Réglementation bancaire

La réglementation bancaire a été souvent mise en place afin de réaliser plusieurs objectifs – parfois contradictoires –, notamment promouvoir des institutions financières nationales vigoureuses, assurer la protection des consommateurs, soutenir le développement industriel et/ou régional et préserver la stabilité financière, en particulier en assurant la sauvegarde du système de paiement et de règlement. Dans le passé, cela s'est traduit par une réglementation stricte et généralisée, allant du plafonnement des taux d'intérêt et des restrictions de la création de succursales à des normes de fonds propres et à des dispositifs d'assurance des dépôts. Certaines des règles les plus rigoureuses, notamment les contrôles des taux d'intérêt et les restrictions à l'ouverture de succursales, sont désormais largement supprimées dans la plupart des pays de l'OCDE, mais le secteur demeure néanmoins l'un des plus étroitement réglementés dans les différents pays. Parallèlement, les principaux objectifs de la réglementation sont généralement mieux ciblés, l'accent étant mis surtout sur la prévention des crises, et en particulier sur la limitation des risques systémiques en cas de difficultés survenant dans une ou plusieurs

Encadré 5.1. La construction d'indicateurs de la réglementation pour le secteur bancaire et le secteur des valeurs mobilières

Les données sur la réglementation proviennent essentiellement des enquêtes menées par la Banque mondiale sur les réglementations dans les marchés des services bancaires et des valeurs mobilières. La *Bank Regulation and Supervision Database* (2004) compile des informations concernant la réglementation et la supervision des banques commerciales, notamment les restrictions à l'entrée, les normes de fonds propres et les dispositifs d'assurance des dépôts. La *Doing Business Database* (2005) compile des données concernant la publication d'informations et l'efficacité des procédures judiciaires, qui sont contenues dans les règles de négoce des titres, le droit des sociétés et le droit des faillites.

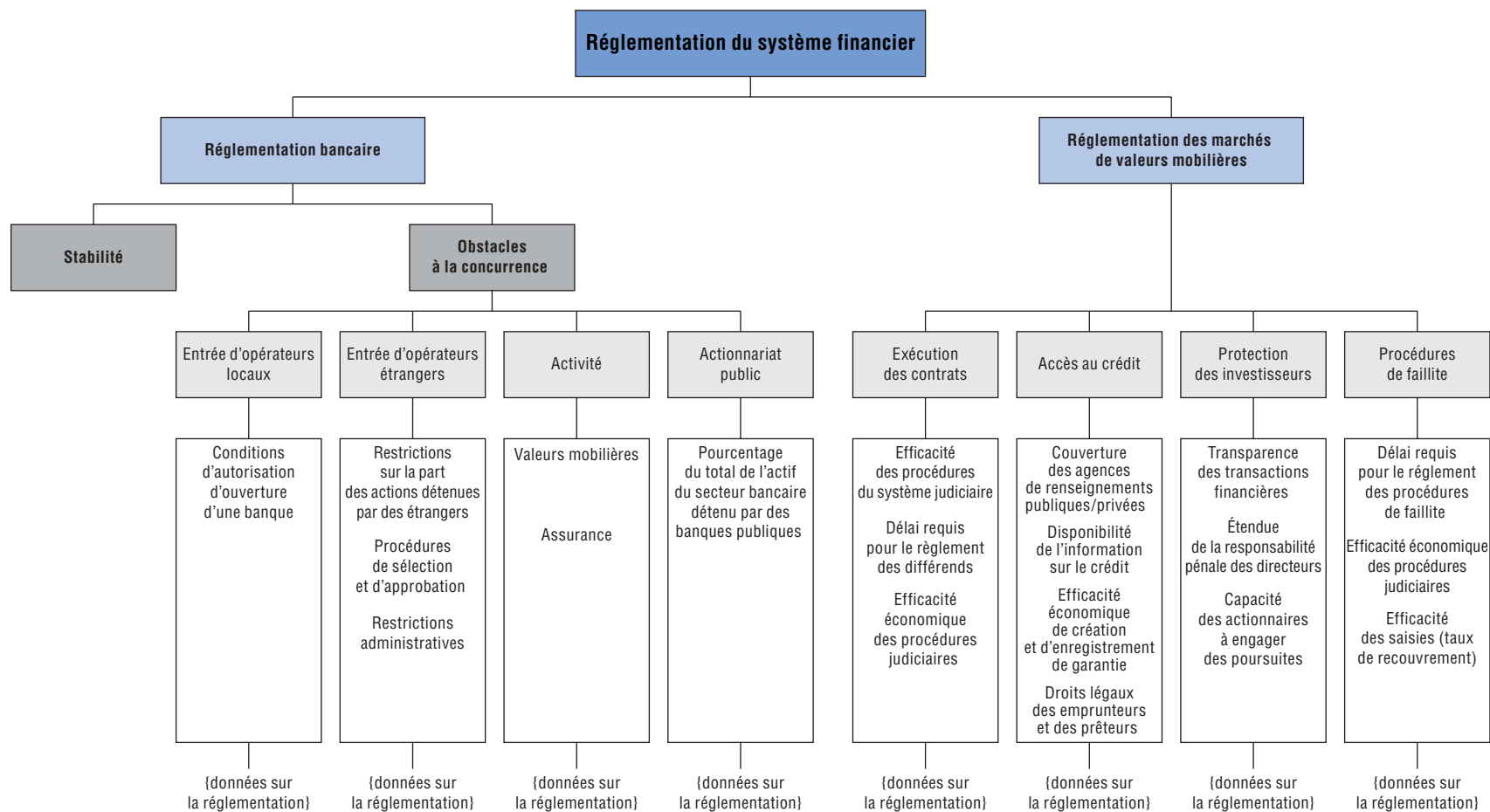
Le graphique 5.5 décrit la structure du système d'indicateurs. Pour le secteur bancaire, on s'est efforcé de classer les mesures dans deux grandes catégories : les obstacles réglementaires à la concurrence et les réglementations visant à maintenir la stabilité financière. Le système d'indicateurs de la réglementation comprend donc trois grandes catégories : les obstacles réglementaires à la concurrence, les réglementations axées sur la stabilité et la réglementation des marchés de valeurs mobilières. L'analyse qui suit est consacrée aux obstacles réglementaires à la concurrence et à la réglementation des marchés de valeurs mobilières, à l'exclusion des réglementations axées sur la stabilité¹.

À chaque catégorie correspondent des indicateurs de sous-groupes, qui intègrent eux-mêmes des éléments de réglementation spécifiques. À titre d'exemple, sous la rubrique des obstacles réglementaires à la concurrence dans le secteur bancaire, il existe un sous-groupe « Entrée d'opérateurs locaux », qui réunit des informations sur les conditions d'autorisation pour l'ouverture d'une banque ainsi que des données sur le régime réglementaire d'octroi de licences. En ce qui concerne la réglementation des marchés de valeurs mobilières, la rubrique « Exécution des contrats » mesure l'efficacité de l'exécution des contrats commerciaux d'après le nombre de procédures, le délai requis pour le règlement des différends et le coût officiel des actions judiciaires.

Pour l'établissement des indicateurs, les informations qualitatives sur chaque élément spécifique de réglementation, présentées souvent sous la forme « Oui » ou « Non », sont chiffrées sur une échelle allant de zéro à un. S'agissant de la réglementation bancaire, les notes augmentent en fonction du degré de restrictivité de la réglementation; par conséquent, des notes plus élevées révèlent des obstacles plus élevés, qui sont *plus néfastes* à l'efficacité des services bancaires. En ce qui concerne la réglementation du marché des valeurs mobilières, les notes augmentent en fonction de l'exigibilité des créances; par conséquent, des notes plus élevées révèlent une plus grande certitude des investisseurs, qui est *plus propice* à l'efficacité du marché. Les notes attribuées aux questions individuelles ont d'abord été agrégées en sous-indices avec des coefficients de pondération identiques, puis regroupées dans les deux grandes catégories (obstacles à la concurrence et réglementation des marchés de valeurs mobilières) à l'aide d'une méthode qui donne une certaine idée de la sensibilité des notes et des classements au choix des coefficients de pondération attribués à chaque sous-élément².

1. Les réglementations axées sur la stabilité pourraient avoir des conséquences négatives pour la concurrence et, partant, pour la croissance économique (voir de Serres *et al.*, 2006). Toutefois, dans la mesure où un niveau minimum de réglementation est nécessaire pour veiller à ce que les institutions financières se comportent avec prudence, il vaut mieux utiliser à cet effet des instruments qui ont des effets minimaux sur la concurrence, notamment les normes de fonds propres, les règles de divulgation d'informations et l'assurance des dépôts modulée en fonction des risques, autant d'actions regroupées dans la rubrique des réglementations axées sur la stabilité.
2. Voir Freudenberg (2003) qui examine les modalités de construction des indicateurs à l'aide de la méthode des coefficients de pondération aléatoires.

Graphique 5.5. Le système d'indicateurs de la réglementation pour les marchés des services bancaires et des valeurs mobilières



StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/558121713721>

institutions. Par ailleurs, de manière à fixer des règles du jeu équitables à l'échelle internationale, dans le cadre des accords Bâle I et II des mesures ont été prises pour harmoniser la réglementation prudentielle dans les différents pays.

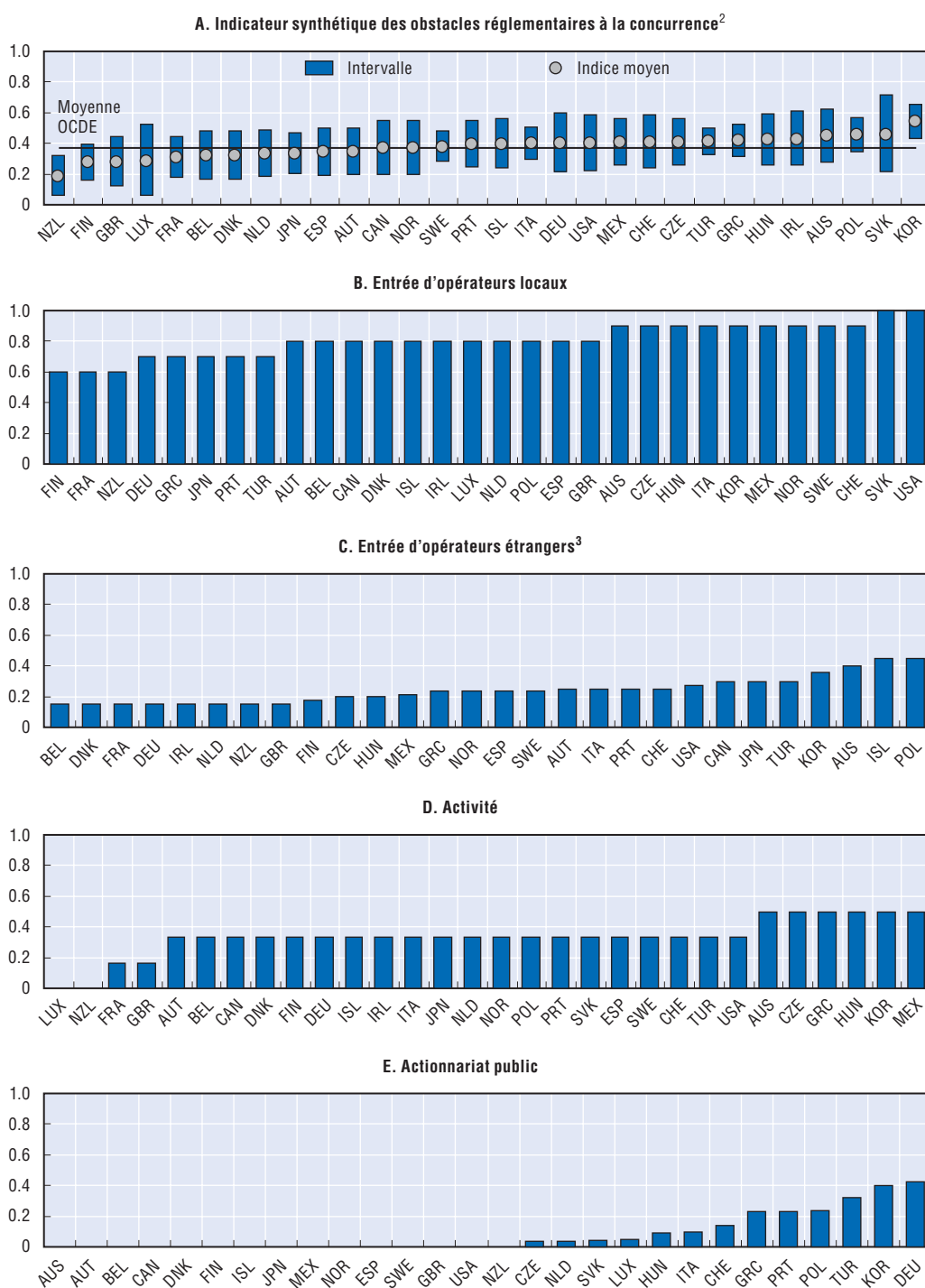
Le graphique 5.6 présente les indicateurs recensant des obstacles à la concurrence dans le secteur bancaire en 2003 (partie A), à savoir l'indicateur global et ses quatre principaux composants : conditions d'autorisation, entrée d'opérateurs étrangers, contrôles de l'activité et participations de l'État dans les banques. La concurrence dans le secteur bancaire est considérée comme étant affaiblie lorsque le régime d'autorisation est strict, que les réglementations restreignent l'entrée d'entreprises étrangères, que les banques n'ont que des possibilités limitées d'exercer des activités non bancaires et que les participations de l'État dans les banques sont importantes.

Pour l'indicateur global, le graphique présente à la fois un point médian et une fourchette de valeurs. La fourchette vise à prendre en compte l'incertitude inhérente à l'établissement de ce type d'indicateurs et représente l'intervalle à l'intérieur duquel la « valeur exacte » se trouve très probablement. La plupart des pays de l'OCDE se situent apparemment près de la moyenne OCDE, comme l'indique le point médian pour chaque pays, ce qui montre que les indicateurs ne sont pas significativement différents les uns des autres. Seuls quelques pays se caractérisent par des valeurs sensiblement différentes de la moyenne OCDE, dans la mesure où celle-ci ne se trouve pas à l'intérieur de la fourchette de l'indicateur global du pays considéré.

Réglementation des marchés de valeurs mobilières

À la différence de la réglementation bancaire, sur les marchés de valeurs mobilières les tensions entre les différentes finalités réglementaires ont été moins sensibles. Cela tient pour beaucoup au fait qu'un objectif central de la réglementation des marchés – la protection des investisseurs définie au sens large – est considéré comme contribuant de façon positive à l'efficacité du système financier. Néanmoins, le maintien d'un juste équilibre entre le souci de protéger les droits des diverses parties prenantes (actionnaires, créanciers, entrepreneurs/gestionnaires, salariés) et la nécessité de laisser les entreprises et les marchés fonctionner efficacement implique des arbitrages complexes, qui couvrent un large éventail de domaines de réglementation, notamment les règles de négoce des titres, le droit des sociétés et le droit des faillites. Par conséquent, l'élaboration d'une quantification complète de l'orientation de la réglementation dans ces domaines afin de mettre en évidence les meilleures pratiques, demeure une tâche ambitieuse.

Quoi qu'il en soit, pour les marchés de valeurs mobilières, le tableau qui se dessine diffère quelque peu de celui de la réglementation bancaire. Le graphique 5.7 présente l'indicateur global de la réglementation des marchés de titres et ses quatre principaux composants : force exécutoire des contrats, conditions d'accès au crédit, protection des investisseurs et efficacité des procédures de faillite. Ces indicateurs sont construits en partant de l'idée que le développement des marchés de valeurs mobilières est facilité par des réglementations qui consolident tous ces éléments. Comme le montre l'indicateur global, beaucoup de pays de l'OCDE appliquent une réglementation des valeurs mobilières qui, au regard de la moyenne OCDE, est soit nettement plus favorable soit nettement moins favorable aux investisseurs.

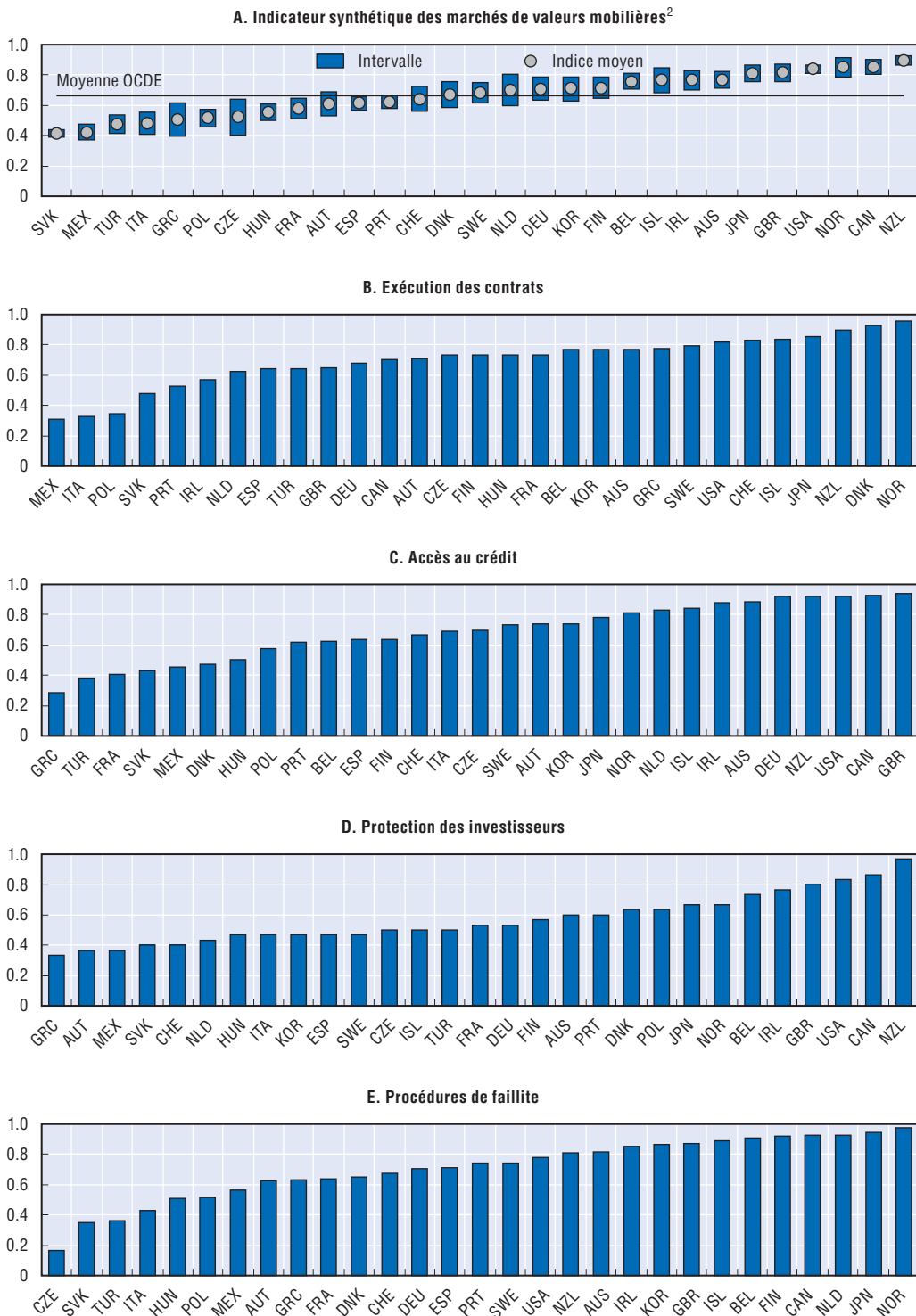
Graphique 5.6. **Indices de la réglementation bancaire, 2003¹**


1. L'indicateur varie sur une échelle de 0 à 1, de la réglementation la moins restrictive à la plus restrictive. Une valeur élevée indique une réglementation restreignant davantage la concurrence.
2. Moyenne des indicateurs figurant dans les graphiques B à E, ci-dessous.
3. Les données sur les restrictions à l'entrée d'opérateurs étrangers proviennent du document de travail No. 357, Golub, S. (2003), « Measures of restrictions on inward FDI from OECD countries », Département des affaires économiques. Cet indice reflète la situation de la réglementation au cours de la période 1998-2000.

Source : OCDE et base de données de la Banque mondiale sur la réglementation et la supervision des banques.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/558121713721>

Graphique 5.7. **Indices de la réglementation des marchés de valeurs mobilières**¹



1. L'indicateur varie sur une échelle de 0 à 1, de la réglementation la moins astreignante à la plus astreignante. Une valeur élevée indique une réglementation plus favorable au développement financier.

2. Couvre l'exécution des contrats, l'accès au crédit, la protection des investisseurs et les procédures de faillite.

Source : OCDE et base de données de la Banque mondiale sur la réglementation et la supervision des banques.

StatLink : <http://dx.doi.org/10.1787/558121713721>

L'impact de la réglementation financière sur la performance économique

Un certain nombre d'études font apparaître un lien entre la taille des systèmes financiers et la croissance économique. Ce n'est pas seulement parce que le développement du secteur financier facilite l'investissement en machines et outillage, qui est lui-même une importante source de croissance. Il s'avère aussi que l'expansion du secteur financier contribue à la croissance par une allocation et une utilisation plus efficaces de ressources limitées en capital⁴. En revanche, les données sont plus mitigées en ce qui concerne l'influence de la structure d'un système financier – qu'il soit axé principalement sur les prêts bancaires ou sur les valeurs mobilières. Les études les plus récentes ne révèlent pas d'indices significatifs démontrant que l'orientation des systèmes a un effet général sur la croissance dans les différents pays à divers stades de développement (Levine, 2002).

Suivant une approche transversale simple (bilatérale), un certain nombre des indicateurs des réglementations examinés ci-dessus sont mis en corrélation avec les indicateurs du développement du système financier. Les obstacles réglementaires à la concurrence s'avèrent négativement associés au volume des actifs bancaires (en proportion du PIB), ce qui tend à démontrer que des barrières anticoncurrentielles particulièrement rigoureuses entravent le développement du secteur bancaire. Le degré de protection des investisseurs est positivement corrélé à la capitalisation du marché boursier et à la capitalisation du marché des obligations privées, aussi peut-on penser qu'une réglementation plus exigeante dans ce secteur a un effet bénéfique sur le développement des marchés de valeurs mobilières. Le développement du secteur financier étant lui-même étroitement associé à la croissance du PIB, dans une certaine mesure ces corrélations apportent une preuve indirecte de l'importance des réglementations financières pour la croissance économique. Néanmoins, il convient de ne pas pousser trop loin l'interprétation de ces données. En particulier, des corrélations bilatérales simples n'indiquent nullement dans quel sens la causalité joue. Ainsi, il se peut fort bien que des marchés de valeurs mobilières plus étoffés accroissent la demande de protection des investisseurs.

Pourtant, une fois prise en compte cette causalité à double sens, il apparaît que les indicateurs de la réglementation examinés ci-dessus contribuent à expliquer la croissance de la production et de la productivité⁵. Comme on pouvait s'y attendre, ils jouent un plus grand rôle comme déterminants de la croissance dans les secteurs qui tendent à être plus tributaires de financements externes (notamment les industries de haute technologie et le secteur pharmaceutique) que dans ceux qui traditionnellement dépendent davantage des fonds internes. Ainsi, les réglementations affectent non seulement le taux de croissance globale de l'économie, mais aussi sa structure industrielle.

Cette analyse conduit à penser qu'une réduction des réglementations bancaires qui restreignent la concurrence et un renforcement de la protection des investisseurs auraient un effet notable sur la croissance économique. À titre d'exemple, dans les pays ayant l'orientation la plus restrictive, des réformes qui aligneraient leur réglementaire bancaire sur la moyenne OCDE pourraient s'accompagner d'une hausse de la croissance du PIB comprise entre $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{2}$ point de pourcentage pendant une période assez longue. Un effet similaire sur la croissance quoiqu'un peu plus faible serait obtenu si le degré de protection des investisseurs était porté du niveau le plus bas à un niveau moyen.

Ces résultats soulignent la nécessité d'étudier de près la régulation des systèmes financiers dans la mesure où cette composante du cadre de la politique gouvernementale a une incidence significative sur la performance économique d'ensemble. Toutefois, avant d'élaborer et de formuler des recommandations d'action par pays, la série d'indicateurs des réglementations se doit d'être affinée, de façon à mieux prendre en compte les caractéristiques détaillées des systèmes financiers des pays de l'OCDE.

Notes

1. Ce chapitre s'appuie largement sur une analyse empirique récente de l'OCDE qui fait l'objet d'une présentation détaillée dans de Serres et al. (2006).
2. En théorie, une concurrence trop intense dans les systèmes financiers pourrait compromettre la stabilité systémique. De fait, il ne semble pas que ce risque soit important dans la situation actuelle. Voir de Serres et al. (2006) pour une analyse de ce point.
3. Une méthode traditionnelle pour mesurer les pressions concurrentielles consiste à évaluer le degré de concentration des marchés, par exemple la part du total de l'actif bancaire détenue par les trois premières banques sur un marché donné. Lorsque le marché intérieur est considéré comme le marché pertinent, ces indicateurs montrent généralement que la concentration est élevée dans les petits pays (marchés), ce qui peut être trompeur, vu que les banques opérant sur ces marchés peuvent néanmoins être confrontées à une vive concurrence émanant de l'étranger. Cependant, les indicateurs de la concentration qui prennent en compte la concurrence transfrontalière sont difficiles à construire.
4. Voir Pelgrin et al. (2002) et Leahy et al. (2001) qui démontrent que le développement du secteur financier a une incidence significative sur le PIB par habitant, même une fois neutralisé l'effet du stock de machines et d'équipements.
5. Voir de Serres et al. (2006) pour plus de détails.

Bibliographie

- Barros, P.P., E. Berglöf, P. Fulghieri, J. Gual, C. Mayer et X. Vives (2005), « Integration of European Banks: The Way Forward », CEPR, *Monitoring European Regulation* 3.
- Barth, J., G. Caprio et R. Levine (2002), « Bank Regulation and Supervision: What Works Best? », *Journal of Financial Intermediation*, vol. 13.
- de Serres, A., S. Kobayakawa, T. Sløk et L. Vartia (2006), « Regulation of Financial Systems and Economic Growth », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE* (à paraître).
- Freudenberg, M. (2003), « Composite Indicators of Country Performance: A Critical Assessment », OCDE, *Direction de la science, de la technologie et de l'industrie, document de travail*, 2003/16.
- Leahy, M., S. Schich, G. Wehinger, F. Pelgrin et T. Thorgeirsson (2001), « Contributions of Financial Systems to Growth in OECD Countries », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 280.
- Levine, R. (2002), « Bank-Based or Market-Based Financial Systems: Which is Better? », *Journal of Financial Intermediation*, vol. 11.
- London Economics (2002), *Quantification of the Macroeconomic Impact of Integration of EU Financial Markets*, Londres.
- OCDE (2004), *Comprendre la croissance économique*, Paris.
- Pelgrin, F., S. Schich et A. de Serres (2002), « Increases in Business Investment Rates in OECD Countries in the 1990s: How Much Can Be Explained by Fundamentals? », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 327.
- Santos, J. et K. Tsatsaronis (2003), « The Cost of Barriers to Entry: Evidence from the Market for Corporate Euro Bond Underwriting », *Documents de travail de la BRI*, n° 134.

Table des matières

Partie I

Mesures prises en réponse aux priorités d'action définies en 2005

Chapitre 1. Mesures prises en réponse aux priorités d'action définies en 2005 : une vue d'ensemble	9
Introduction	10
Politiques visant à améliorer la productivité du travail	11
Politiques visant à accroître l'utilisation de main-d'œuvre	16
Chapitre 2. Mesures prises en réponse aux priorités d'action définies en 2005 : notes par pays	21

Partie II

Encourager l'innovation

Chapitre 3. Encourager l'innovation : bilan et politiques	55
Introduction	56
La mesure de l'innovation	57
Les déterminants de l'innovation et les politiques qui l'influencent	63
De l'analyse générale à des recommandations par pays	78
Notes	80
Bibliographie	82
Chapitre 4. Notes par pays sur l'innovation	85

Partie III

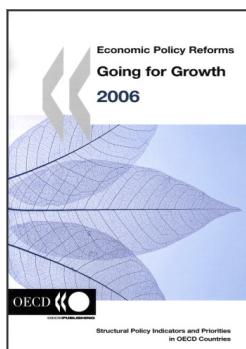
Études thématiques

Chapitre 5. Régulation des systèmes financiers et croissance économique	119
Introduction	120
Développement financier et performance	120
Réglementation publique du système financier	125
L'impact de la réglementation financière sur la performance économique	131
Notes	132
Bibliographie	132

Chapitre 6. Indicateurs alternatifs du bien-être	133
Indicateurs alternatifs du bien-être	134
Mesure monétaire du bien-être	135
Les indicateurs non monétaires du bien-être	141
Résumé et conclusions	146
Notes	147
Bibliographie	147
Annexe A. Indicateurs de politique structurelle	149

Dans cet ouvrage, il est fait référence aux codes ISO des pays et de leur monnaie. Ces codes sont attribués par l'Organisation internationale de standardisation (ISO). En voici la liste (les codes ISO des pays apparaissent par ordre alphabétique).

Code ISO du pays	Nom du pays	Code ISO de la monnaie
AUS	Australie	AUD
AUT	Autriche	EUR
BEL	Belgique	EUR
CAN	Canada	CAD
CHE	Suisse	CHF
CZE	République tchèque	CZK
DEU	Allemagne	EUR
DNK	Danemark	DKK
ESP	Espagne	EUR
EU	Union européenne (15 membres avant l'élargissement de 2004)	n.a.
FIN	Finlande	EUR
FRA	France	EUR
GBR	Royaume-Uni	GBP
GRC	Grèce	EUR
HUN	Hongrie	HUF
IRL	Irlande	EUR
ISL	Islande	ISK
ITA	Italie	EUR
JPN	Japon	JPY
KOR	République de Corée	KRW
LUX	Luxembourg	EUR
MEX	Mexique	MXN
NLD	Pays-Bas	EUR
NOR	Norvège	NOK
NZL	Nouvelle-Zélande	NZD
POL	Pologne	PLN
PRT	Portugal	EUR
SVK	République slovaque	SKK
SWE	Suède	SEK
TUR	Turquie	TRL
USA	États-Unis	USD



Extrait de :
Economic Policy Reforms 2006
Going for Growth

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/growth-2006-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2006), « Régulation des systèmes financiers et croissance économique », dans *Economic Policy Reforms 2006 : Going for Growth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/growth-2006-6-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.